

Gaza, les chiffres-clés 2023

6 juin 2023



La bande de Gaza est un territoire de 41 kilomètres de long et de 6 à 12 kilomètres de large. En 2005, Israël se retire unilatéralement de la bande de Gaza (retrait de l'armée et démantèlement des colonies). Après le retrait des colons et la victoire du Hamas aux élections de 2006, Israël considère Gaza comme une « entité ennemie ». Il impose en juin 2007 un blocus maritime, aérien et terrestre rendant la population quasi exclusivement dépendante de l'aide internationale. Il s'agit d'une punition collective, illégale selon le droit humanitaire international. Sous pression américaine et israélienne, l'Egypte limite les passages de personnes et de biens avec la bande de Gaza, particulièrement depuis 2013.

Au regard du droit international, la bande de Gaza est occupée par Israël qui contrôle l'état civil et impose sa monnaie, et restreint drastiquement la liberté de mouvement. Le blocus, qui participe à la fragmentation du peuple palestinien et l'oppression des Gazaouis par les autorités israéliennes, et constitue un élément de la situation d'apartheid à l'encontre du peuple palestinien.

La bande de Gaza compte 2,1 millions de personnes, dont 1,4 million de réfugiés (70 % de la population),

élément central pour expliquer les dynamiques sociales et politiques à Gaza. Ce chiffre comprend les personnes expulsées lors de la Nakba en 1948 et leurs descendants. Elle est l'un des territoires les plus denses au monde avec plus de 5 203 habitants au km² (près de 40 000 dans les huit camps de réfugiés). En mai 2021, 71 % de la population avait moins de 30 ans.

Parmi les agressions israéliennes les plus récentes :

Fin décembre 2008 - janvier 2009 : pendant 21 jours

1436 tués, 5400 blessés, 4100 habitations détruites et 17 500 endommagées, de nombreuses écoles, infrastructures (centrales électriques, hôpitaux, canalisations...) et entreprises sont détruites aggravant les pénuries d'eau et d'électricité ainsi que l'insécurité sanitaire et alimentaire.

Agression du 8 juillet au 26 août 2014 : 51 jours

Bombardements massifs, destructeurs et meurtriers :

2 251 Palestiniens ont été tués, dont près de 65 % de civils parmi lesquels 551 enfants. Du côté israélien, 71 personnes ont été tuées, dont cinq civils parmi lesquels un enfant.

11 231 Palestiniens ont été blessés, 69 Israéliens selon l'ONG AIDA et 1 620 selon le ministère israélien des Affaires étrangères.

485 000 personnes ont été déplacées (soit 28 % de la population gazaouie), 100 000 le sont encore. 171 000 habitations ont été endommagées, 16792 ont été détruites (sources OCHA. Aujourd'hui, 59 000 unités de logement n'ont toujours pas été reconstruites.

De nombreuses infrastructures sont visées et détruites comme en 2008-2009

2018 : La grande marche du retour

Ce mouvement de protestation pacifique pour la levée du blocus et le droit au retour a débuté le 30 mars 2018, à l'occasion des 70 ans de la Nakba, et a été réprimé de manière disproportionnée comme le montre le lourd bilan humain : 195 tués dont 41 mineurs, 7100 blessés par balles sur un total de 29 000 blessés. Un soldat et un civil ont été tués du côté israélien.

Mai 2021 : La jeunesse palestinienne se révolte

En réponse à la répression des autorités israéliennes sur l'esplanade des Mosquées et aux menaces d'expulsion d'habitants de Jérusalem-Est (quartiers de Cheikh Jarrah et Silwan) le peuple palestinien se révolte de Ramallah à Jaffa en passant par Gaza, Haifa et Lod. Le Hamas riposte par plus de 4000 tirs de roquettes sur Israël.

Du 10 mai 2021 au 21 mai les bombardements de l'armée israélienne sur la bande de Gaza sont intenses et sans commune mesure avec les roquettes tirées sur Israël. 58 établissements d'enseignement, neuf hôpitaux et 19 centres de soins de Gaza sont alors bombardés.

Selon l'ONG palestinienne Al-Haq, 240 Gazaouis ont été tués dont 63 % de civils et 37 % de combattants. Sur le total, 47 % ont trouvé la mort à leur domicile. Parmi les 151 civils tués : 66 enfants, 54 hommes et 38 femmes.

De plus, 1968 personnes ont été blessées par ces attaques dont 600 enfants , 420,8 hectares de terres agricoles ont été endommagés ainsi que 221 exploitations de bétail ou élevages, dont 17 % détruits. 24 puits d'eau ont été endommagés, dont 4 complétements détruits.

Côté israélien, on dénombre 14 personnes tuées dont un enfant.

Économie et société

Le PIB par habitant s'élevait à 1 038 dollars en 2017.

Les pertes dues aux destructions israélienne de 2014 ont été évaluées à 418 millions de dollars, ainsi que 451 millions de dollars de pertes indirectes.

Selon un rapport publié par la CNUCED en 2022, le PIB de Gaza était à la traîne avec un taux de croissance de 3,4%. D'après l'ONG israélienne B'Tselem, durant premier trimestre de 2022, le taux de chômage avait atteint 47 %. Chez les moins de 29 ans, ce taux était de 75 %. Par ailleurs, environ 80 % des habitants de Gaza dépendaient de l'aide humanitaire et environ 60 % souffraient de l'insécurité alimentaire. En comparaison, en 2000, avant l'imposition du blocus, le taux de chômage à Gaza était de 18,9 %.

Eau disponible : 96.2% de l'eau à Gaza est contaminée et non-potable, augmentant fortement les risques de propagation de maladies. Les dommages causés à l'aquifère de Gaza sont irréversibles depuis 2020, notamment en raison du pompage excessif et de sa contamination par les eaux usées. L'infiltration de l'aquifère par l'eau de mer la rend aussi dangereuse pour la santé. 20 000 mètres de canalisations ont été endommagés en 2014. Par ailleurs, 24 puits d'eau ont été endommagés, dont quatre complétement détruits. Selon l'ONG B'Tselem, en 2020, en raison de l'obsolescence des infrastructures, 40 % de l'eau acheminée était perdue.

L'électricité n'est disponible que quelques heures par jours. La pénurie de carburant, due à ses coûts élevés ainsi qu'aux restrictions imposées par Israël sur l'entrée de carburant selon les périodes et de pièces de rechange pour les systèmes existant aggravent la situation. En 2022, selon l'OCHA, on comptait environ 12 heures d'électricité par jour et 14 pour ce début d'année 2023. De plus, toujours selon l'OCHA, en 2022, il manquait 244 mégawatts par jour pour subvenir aux besoins élémentaires des Gazaouis.

Ces pénuries et ces coupures ont de graves conséquences sur de nombreux aspects de la vie quotidienne des personnes concernés, par exemple sur la ventilation dans les maisons, le chauffage mais également les ascenseurs ou équipements électriques pour les personnes à mobilité réduite ou malades sous assistance. L'utilisation fréquente de générateurs au fioul et de bombonnes de gaz est une cause d'accidents parfois graves.

Entre juin 2017 et janvier 2018, l'Autorité palestinienne a décidé de ne plus payer une partie de la facture d'électricité à Israël.

Selon un rapport de l'ONU, le coût économique de l'occupation israélienne (Cisjordanie et Gaza) pour le peuple palestinien représentait six fois le PIB de Gaza en 2018, soit 107 % du PIB palestinien total. Sans les opérations militaires ni le blocus, le taux de pauvreté à Gaza aurait pu être de 15 % en 2017 alors qu'il était de 56 % en 2020.

Le salaire moyen à Gaza s'élevait à l'équivalent de 135 euros par mois en 2020

Blocus maritime

Israël exerce un blocus total : interdiction pour les bateaux de commerce d'aller et venir en Méditerranée, projet de port à Gaza interdit par Israël. Israël a réduit fortement la zone de pêche, privant les pêcheurs et leur famille de revenus, et les Gazaouis d'une ressource alimentaire proche.

À la suite du cessez-le-feu du 26 août 2014, les restrictions maritimes ont été réduites à 6 milles nautiques en partie nord, soit 11 km. Ponctuellement et sur des courtes périodes, la zone de pêche est étendue à 9 milles nautiques (environ 16 km) ou restreinte à 3 milles nautiques. Le 16 juillet 2018, la zone de pêche autorisée a été réduite de 6 à 3 milles nautiques (11 à 5 km) par les autorités israéliennes. L'accès pour les Palestiniens à leur propre zone de pêche est donc très limité et fragile : Israël n'hésite pas à régulièrement les modifier. Il s'agit une punition collective, interdite par le droit international.

Ces restrictions sont contraires aux accords d'Oslo, prévoyant pour les pêcheurs de la bande de Gaza un accès à environ 37 km au large des côtes, mais Israël n'a jamais accepté la pêche au-delà de 22 km.

De plus, de nombreux bateaux de pêcheurs sont confisqués par les autorités israéliennes : en 2022, l'OCHA en a compté pas moins de 23.

Blocus terrestre

Sur terre, Israël a élargi la zone tampon avec la bande de Gaza qui était de 50 mètres selon les accords d'Oslo

Selon le Palestinian Central Bureau of Statistics », la zone d'accès interdite s'étend sur 1500 mètres de profondeur tout le long de la limite entre la bande de Gaza et Israël, accaparant 24 % du territoire de la bande de Gaza.

De la même manière, l'accès aux terres peut varier notamment durant les agressions israéliennes : par exemple pour celle de 2014, les restrictions allaient jusqu'à 3 km de la clôture séparant Gaza d'Israël, mais étaient de 100 mètres en 2015.

En raison de structures hospitalières insuffisantes, chaque mois de nombreux Gazaouis malades ou blessés sollicitent une autorisation pour quitter l'enclave. Selon l'OCHA, lors du premier semestre de 2022, plus d'un tiers de ces personnes cherchant à voyager hors de Gaza pour des soins médicaux urgent n'ont pas obtenu l'autorisation de le faire. Par ailleurs, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a affirmé qu'entre 2008 et 2021, 839 Palestiniens de Gaza étaient morts alors qu'ils attendaient la réponse à leur demande de permis de sortir. Selon ce même rapport de l'OMS, ce sont également 28 personnes arrêtées (patients ou accompagnateurs) entre janvier 2016 et mai 2022 alors qu'elles voyageaient pour avoir une assistance médicale. 30 % des demandes ont été refusées ou reportées entre janvier 2008 et mai 2022.

Enfin, l'entrée de matériel médical est également très restreinte : en 2022, 69 % des demandes d'entrée de matériel médical ou bien de pièces de rechange comme pour l'imagerie médicale ont été refusées. Blocus aérien total : L'aéroport construit après les accords d'Oslo n'a jamais pu fonctionner et a été détruit par Israël fin 2001. Par ailleurs, des drones israéliens survolent constamment Gaza. Israël contrôle l'espace électromagnétique, entravant les communications cellulaires et le développement des activités de hautes technologies.

Ce qui rentre et sort

Les entrées et sorties sont limitées et très contrôlées : il y a un point de passage avec l'Égypte et 2 points de passage avec Israël.

Les points de passages avec Israël :

1. Le point de passage de Kerem Shalom au sud (Karam Abu Salam pour les Palestiniens) réservé au transit de marchandises et de l'aide humanitaire. Depuis 2007, Israël interdit depuis la bande de Gaza (excepté les produits agricoles). Depuis novembre 2014 et la mise en place du Mécanisme de reconstruction de Gaza, les matériaux de construction peuvent entrer dans Gaza (sauf les matériaux « à double usage », très nombreux), mais ce seul point de passage ne suffit pas à faire transiter tous les matériaux nécessaires.

Il existait auparavant d'autres points de passage commerciaux (Karni, Sufa et Nahal Oz), qu'Israël a fermé. Selon l'OCHA, en 2022, 106 449 conteneurs ont été importé dans la bande de Gaza dont 96% de marchandises commerciales et 4% de marchandises humanitaires (facilitée par des organisations internationales, notamment de la nourriture et des fournitures médicales). Seulement 4180 conteneurs sont sortis de la bande de Gaza, dont 3350 à destination de la Cisjordanie.

En janvier 2022, le volume de marchandises entrant à Gaza était supérieur d'environ 10 % à la moyenne mensuelle de 2021, mais inférieur de 22 % à la moyenne mensuelle à la veille du blocus en 2007. Ce point de passage peut faire l'objet de fermetures : ainsi il a été bloqué pendant 11 jours en mai 2021 (avec le point de passage de Erez), rendant impossible le voyage de toute marchandise et personnes, y compris du matériel médical ou du carburant.

- 2. Le point de passage d'Erez pour le transit des personnes. L'entrée des journalistes et de missions parlementaires venant de l'étranger est difficile et parfois interdite. Israël autorise la sortie de personnes uniquement dans des « cas humanitaires exceptionnels » et pour certains commerçants (autorisés à quitter Gaza depuis août 2021 par Israël pour travailler dans son territoire).
- 3. Le point de passage avec l'Egypte. Le passage de Rafah à la frontière égyptienne permettait la circulation de biens et de personnes, mais entre juillet 2013 et à la mi-2018, il est resté fermé la plupart du temps. Ainsi, il ouvre de façon irrégulière : par exemple, en 2017 il a été fermé 329 jours. En 2022, selon l'OCHA, 144 899 sorties et 133 764 entrées ont été dénombrées. En outre le passage a été ouvert 245 jours.

Crédits photo : Catholic Church of England and Wales / Flickr Creative Commons

- Emplacement : Vous êtes ici : Accueil > S'informer > Palestine les chiffres-clés >
- Adresse de cet article : http://plateforme-palestine.org/Gaza-les-chiffres-cles-2023